



## **AVIS D'INTERDICTION D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE, SECTEUR COMO, RÈGLEMENT 1821**

Considérant l'augmentation importante de la consommation d'eau du secteur et la diminution du niveau d'eau du réservoir Como soyez avisés qu'en vertu des pouvoirs prévus à l'article 16 du Règlement sur la protection de la ressource en eau (Règlement 1821), il est décrété ce qui suit :

- Il est interdit d'arroser les pelouses, arbres et arbustes.
- Il est interdit de procéder à tout lavage extérieur.
- L'arrosage des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux est permis à la condition d'être effectué à la main.

La présente interdiction entre en vigueur ce jour et s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc alimentés par les installations du réservoir du secteur Como de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

À titre d'information, les consommations journalières actuelles sont supérieures à 300 % des consommations moyennes enregistrées en période hivernale.

Donné à Vaudreuil-Dorion le 31 mai 2023

Christian Gendron  
Directeur du Service des eaux